



**Complément selon Loi ASAP
n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de
Simplification de l'Action Publique article 53 et en
application de l'article L. 181-28-2**

**Ferme Éolienne
de la Vallée de Bernot**

**Commune de Bernot
Département : Aisne (02)**

**Janvier 2021
VERSION N°1**

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| SOMMAIRE | 2 |
| 1 COMPLEMENT SELON LOI ASAP N° 2020-1525 DU 7 DECEMBRE 2020 | 3 |
| 2 COMMUNES CONCERNÉES | 4 |
| 3 COURRIERS AVEC AVIS DE RECEPTION DU RNTEIE | 7 |

1 COMPLEMENT SELON LOI ASAP N° 2020-1525 DU 7 DECEMBRE 2020

Le présent document a pour objet de compléter le dossier de Demande d'Autorisation Environnemental pour le projet de la Ferme Éolienne de la Vallée de Bernot sur la commune de Bernot, sous la rubrique I.C.P.E. 2980, avec les courriers de transmission du résumé non technique de l'étude d'impact environnementale et leur Avis de Réception à la commune concernée et aux communes limitrophes au projet éolien.

En effet, la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, stipule à l'article 53 :

La section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre 1er du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée :

« *Sous-section 4* »

« *Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent* »

« *Art. L. 181-28-2.-Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent **adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3.*** »

2 COMMUNES CONCERNÉES

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE HAUTEVILLE
Monsieur le Maire Willy HUYGUE
Place du Général-de-Gaulle
02120 HAUTEVILLE

Annick GERNÉ
Directrice Générale

Tél. +49 151 55988064
e-mail : annick.gerne@steag.com

Recommandé avec Avis de Réception

Objet : Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Bernot, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 15 décembre 2020

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Bernot, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :
Ferme Eolienne de la Vallée
de Bernot SAS
27, rue du champ de Mars
57200 Sarreguemines
France
Tél.: +33 (0)7 63 44 62 14

Président
Michel Junker

Directrice Générale
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €

883 133 055
R.C.S. Sarreguemines

TVA intra:
FR 73 888133055

Une société du groupe
de **steag**

Page - 2 -

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS


 Michel JUNKER
 Président


 Annick GERNE
 Directrice Générale

Destinataire
 Mairie de HAUTEVILLE
 à Monsieur le Maire
 Willy HUYGUE
 Place du Général de Gaulle
 02120 HAUTEVILLE

Expéditeur
 Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot
 Mme Annick Gerne
 27 rue du Champ de Mars
 57200 SARREGUEMINES

LA POSTE
 Numéro de suivi : 1A 181 608 3468 7
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

LES AVANTAGES DU SERVICE AÉRIÉ :
 Vous pouvez connaître, à tout moment 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou la localité de son dépôt.
 3 modes d'accès directs à l'information de distribution :
 - Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 1 20 99 (0,15 € TTC + prix d'un SMS)
 - Sur Internet : www.laposte.fr (personnelisé : toujours hors coût de connexion)
 - Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3033 (numéro rose surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

57200 SARREGUEMINES PAL
 DT Date : 18/12/20 Prx : CRBT : R 1
 Niveau de garantie : 10 € 153 € 452 €

MOSELE
 57 - SARREGUEMINES P.M.
 10-12-2020
 PREUVE DE DÉPÔT

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

En provenance de :
~~Mairie de HAUTEVILLE
 à Monsieur le Maire
 Willy HUYGUE
 Place du Général de Gaulle
 02120 HAUTEVILLE~~

**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION**
 LA POSTE
 Numéro de suivi : AR 1A 181 608 3468 7

LA POSTE 71043A 21-12-20 FRANCE FRAB

Présenté / Avis de Réception
 Distribué le : 21 12 20

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature (Préciser la fonction et le poste)

 Signature facteur

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot
 Mme Annick Gerne
 27 rue du Champ de Mars
 57200 SARREGUEMINES

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE NOYALES
Monsieur le Maire Joel WATEAU
Rue Hauteville
02120 NOYALES

Annick GERNÉ
Directrice Générale

Tél. +49 151 55988064
e-mail : annick.gerne@steag.com

Recommandé avec Avis de Réception

Objet : Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Bernot, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 15 décembre 2020

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Bernot, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :
Ferme Eolienne de la Vallée
de Bernot SAS
27, rue du champ de Mars
57200 Sarreguemines
France
Tél.: +33 (0)7 63 44 62 14

Président
Michel Junker

Directrice Générale
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €

883 133 055
R.C.S. Sarreguemines

TVA intra:
FR 73 888133055

Une société du groupe
de [steag](#)

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS



Michel JUNKER
Président



Annick GERNÉ
Directrice Générale

| | | | | | |
|---|--|---|--|---|--|
| Destinataire | | LA POSTE | | Numero de suivi : 1A 181 608 3483 0 | |
| Mairie de NOYALES à Monsieur le Maire Joël Wateau Rue Hauteville 02120 NOYALES | | RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION | |  | |
| Expéditeur | | Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot Mme Annick Gerné 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES | |  | |
| <p>Les avantages du service suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée et le motif de non-distribution. - 3 modes d'accès à l'information de distribution : <ul style="list-style-type: none"> ■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS). ■ Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite lors d'un achat en ligne). ■ Par téléphone : <p>- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro sans surcoût) : de lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 12h. - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) : de lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 12h.</p> | | | | | |
| 57216 SARREGUEMINES PM | | Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr . Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr . | | | |
| DE IDA8 : 08H44 | | Pri : CRST : | |  | |
| LE 18/12/20 | | 16:50H | | RI | |
| Niveau de garantie : | | <input type="checkbox"/> 14 € <input type="checkbox"/> 153 € <input type="checkbox"/> 450 € | | | |

| | | | | | |
|---|--|---|--|---|--|
| En provenance de : | | RECOMMANDÉ : | |  | |
| Mairie de NOYALES à Monsieur le Maire Joël Wateau Rue Hauteville 02120 NOYALES | | AVIS DE RÉCEPTION | | Numero de TAR : AR 1A 181 608 3483 0 | |
| LA POSTE 71043A 21-12-20 FRANCE | |  | |  | |
| Présent / Avisé le : 21/12/20 Distribué le : 21/12/20 Je soussigné(s) déclare être : | | Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot Mme Annick Gerné 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES | | | |
| <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre : | | Signature facteur : | | | |

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE FIEULAINE
Monsieur le Maire Jérôme LECLERCQ
5 rue de l'Eglise
02110 FIEULAINE

Annick GERNÉ
Directrice Générale

Tél. +49 151 55988064
e-mail : annick.gerne@steag.com

Recommandé avec Avis de Réception

Objet : Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Bernot, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 15 décembre 2020

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Bernot, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :
Ferme Eolienne de la Vallée
de Bernot SAS
27, rue du champ de Mars
57200 Sarreguemines
France
Tél.: +33 (0)7 63 44 62 14

Président
Michel Junker

Directrice Générale
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €
883 133 055
R.C.S. Sarreguemines

TVA intra:
FR 73 888133055

Une société du groupe
de **steag**

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS



Michel JUNKER
Président



Annick GERNÉ
Directrice Générale

| | | | |
|--|--|---|---|
| Destinataire Mairie de Fieulaine à Monsieur le Maire Jérôme LECLERCA 5 rue de l'Eglise 02110 FIEULAINE | | LA POSTE Numéro de l'AR: 1A 181 608 3469 4 |  |
| RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION | | Expéditeur Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot Mme Annick Gerné 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES | |
| Les avantages du service suivi : Vous pouvez commander, à tout moment, 24h/24, le date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. 3 modes d'accès direct à l'information de distribution : ■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 529 89 (0,35 € TTC + prix des SMS). ■ Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion). ■ Par Téléphone : - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro surtaxé : de lundi au vendredi de 9h00 à 19h et le samedi de 09h00 à 13h). - Pour les professionnels, composer le 3631 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) de lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h00 à 13h. | | SARREGUEMINES 18-12-2020 MOSELLE | |
| 57216 SARREGUEMINES PAL DL: Data: UN04-2 Ptx: CNET: LE 18/12/20 11:00 R 1 | | Conservez ce bulletin, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr . Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr . | |
| Niveau de garantie: 15 € <input type="checkbox"/> 153 € <input type="checkbox"/> 458 € <input type="checkbox"/> | | eco logie éco papier éco encres | |

| | | | | | |
|---|--|---|-----------------------------------|--|---|
| En provenance de : Mairie de Fieulaine à Monsieur le Maire Jérôme LECLERCA 5 rue de l'Eglise 02110 FIEULAINE | | LA POSTE Numéro de l'AR: AR 1A 181 608 3469 4 | RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION |  | LA POSTE 71043A 21-12-20 FRANCE FRAB |
| Présenté / Avisé le: 21/12/20 Distribué le: | | Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot Mme Annick Gerné 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES | | | |
| Je soussigné(e) déclare être <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire | | Signature MAURIE | | | |
| <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre : | | Signature facteur* | | | |

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE FONTAINE-NOTRE-DAME
Monsieur le Maire Thierry DEFRANCE
37 Grande rue
02110 FONTAINE-NOTRE-DAME

Annick GERNÉ
Directrice Générale

Tél. +49 151 55988064
e-mail : annick.gerne@steag.com

Recommandé avec Avis de Réception

Objet : Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Bernot, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 15 décembre 2020

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Bernot, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :
Ferme Eolienne de la Vallée
de Bernot SAS
27, rue du champ de Mars
57200 Sarreguemines
France
Tél.: +33 (0)7 83 44 82 14

Président
Michel Junker

Directrice Générale
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €

883 133 055
R.C.S. Sarreguemines

TVA Intra:
FR 73 888133055

Une société du groupe
de **steag**

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS



Michel JUNKER
Président



Annick GERNE
Directrice Générale

Destinataire

Mairie de Fontaine Notre Dame
à Monsieur le Maire
Thierry DEFRANCE
37 Grande Rue
02 110 FONTAINE-NOTRE-DAME

LA POSTE
LA POSTE
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Nombre de l'envoi : 1A 181 608 3481 6

Expéditeur

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot
M^{me} Annick Gerne
27 rue du Champ de Mars
57 200 SARREGUEMINES

ST-SARREGUEMINES
15
16
2020
MOSELLE

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :
• Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 4 21 30 (0,25€ TTC + prix du SMS)
• Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite lors d'un coin de connexion)
• Par téléphone :
- Pour les particuliers, composer le 3631 (service non surtaxé) ;
du lundi au vendredi de 09h30 à 19h et le samedi de 09h à 15h ;
- Pour les professionnels, composer le 3636 (0,36 € TTC par minute + prix d'un appel en prépaiement) ;
du lundi au vendredi de 09 à 19h et le samedi de 09h30 à 13h.

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
Partez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr.

eco logic
Neurotronic
SARREGUEMINES

PREUVE DE DÉPÔT

Date : 08/12/20
CE : 18/12/20
Niveau de garantie : 10 € 153 € 456 €

En provenance de :

~~Mairie de Fontaine Notre Dame
à Monsieur le Maire
Thierry DEFRANCE
37 Grande Rue
02 110 FONTAINE-NOTRE-DAME~~

LA POSTE
RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Nombre de l'AR : AR 1A 181 608 3481 6

LA POSTE 71043A 21-12-20 FRANCE
Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 21, 17, 20
Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNL / permis de conduire
 Autre :

Signature Faculté :

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot
M^{me} Annick Gerne
27 rue du Champ de Mars
57 200 SARREGUEMINES

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE MONT-D'ORIGNY
Monsieur le Maire Gérard ALLART
44 rue Jean-Mermoz
02390 MONT-D'ORIGNY

Annick GERNÉ
Directrice Générale

Tél. +49 151 55988064
e-mail : annick.gerne@steag.com

Recommandé avec Avis de Réception

Objet : Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Bernot, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 15 décembre 2020

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Bernot, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :
Ferme Eolienne de la Vallée
de Bernot SAS
27, rue du champ de Mars
57200 Sarreguemines
France
Tél.: +33 (0)7 63 44 62 14

Président
Michel Junker

Directrice Générale
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €
883 133 055
R.C.S. Sarreguemines

TVA intra:
FR 73 888133055

Une société du groupe
de **steag**

Page - 2 -

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

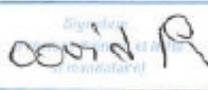


Michel JUNKER
Président



Annick GERNE
Directrice Générale

| | | | | | |
|---|--|---|--|---|--|
| Destinataire | |  Numéro de lettre : 1A 181 608 3467 0 | |  | RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION |
| Mairie de MONT-D'ORIGNY à Monsieur le Maire Gérard ALLART 44 rue Jean-Hermoz 02330 MONT-D'ORIGNY | | Expéditeur Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot Mme Annick Gerne 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES | | | |
| Les avantages du service suivi : Vous pouvez connaître, à tout instant, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. 3 modes d'accès direct à l'information de distribution : ■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 00 (0,30 € TTC + prix d'un SMS). ■ Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite lors de la connexion). ■ Par téléphone : - Pour les particuliers, composer le 2031 (numéro non surtaxé), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. - Pour les professionnels, composer le 2034 (0,24 € TTC/min + prix d'un appel fixe), du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. | | | | | |
| S 216 SARREGUEMINES PR | | Dots : 05143 Prix : CRBT : LE 18/12/20 19.450€ R 1 | | eco logic | |
| Niveau de garantie : 16 € <input type="checkbox"/> 153 € <input type="checkbox"/> 498 € <input type="checkbox"/> | | Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr . Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr . | | | |

| | | | | |
|---|--|---|--|---|
| En provenance de : Mairie de MONT-D'ORIGNY à Monsieur le Maire Gérard ALLART 44 rue Jean-Hermoz 02330 MONT-D'ORIGNY | | RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION Numéro de PAR : AR 1A 181 608 3467 0  | |  |
| Présenté / Avisé le : 20/12/2020 Distribué le : 20/12/2020 | | Renvoyer à FRAB | | |
| Je soussigné(s) déclare être <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre : | | Signature (destinataire)  Signature (locataire)  | | Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot Mme Annick Gerne 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES |
| TL1507 / 308  | | | | |

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE NEUVILLETTE
Monsieur le Maire Daniel WALLET
7 Rue Saint-Claude
02390 NEUVILLETTE

Annick GERNÉ
Directrice Générale

Tél. +49 151 55988064
e-mail : annick.gerne@steag.com

Recommandé avec Avis de Réception

Objet : Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Bernot, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 15 décembre 2020

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Bernot, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :
Ferme Eolienne de la Vallée
de Bernot SAS
27, rue du champ de Mars
57200 Sarreguemines
France
Tél.: +33 (0)7 63 44 62 14

Président
Michel Junker

Directrice Générale
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €

883 133 055
R.C.S. Sarreguemines

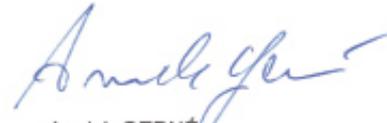
TVA intra:
FR 73 888133055

Une société du groupe
de **steag**

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS


 Michel JUNKER
 Président


 Annick GERNÉ
 Directrice Générale

| | | | |
|--|---|---|---|
| Destinataire Mairie de NEUVILETTE à Monsieur le Maire Daniel WALLET 7 rue Saint-Claude 02380 NEUVILETTE |  LA POSTE | Numéro de suivi: 1A 181 608 3484 7 |  |
| RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION | | | |
| | | Expéditeur | |
| | | Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot Hme Annick Gerné 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES | |
| Les avantages du service suivi : Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, le date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-délivrance. 3 modes d'accès direct et alternatives de distribution : ■ Par SMS : Envoyez le numéro de la lettre recommandée au 620 86 (0,34 € TTC + prix d'un SMS) ■ Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion) ■ Par téléphone : - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro sans surcoût) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mis à partir d'un téléphone fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. | | | |
| Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr . Pensez également à la Lettre recommandée en ligne , consultez www.laposte.fr | | | |
| Niveau de garantie : 16 € <input type="checkbox"/> 153 € <input type="checkbox"/> 458 € <input type="checkbox"/> | | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Provenance de : Mairie de NEUVILETTE à Monsieur le Maire Daniel WALLET 7 rue Saint-Claude 02380 NEUVILETTE |  LA POSTE | RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION Numéro de suivi: AR 1A 181 608 34847 |  |
| RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION | | | |
| | | FRAB | |
| | | Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot Hme Annick Gerné 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES | |
| Présent / Avisé le : 21/12/20 Distribué le : 21/12/20 Je soussigné(s) déclare être : <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre : ... Signature :  Signature facteur : | | | |

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS
27, rue du champ de Mars, 57200 Sarreguemines

MAIRIE DE MONTIGNY-EN-ARROUAISE
Monsieur le Maire Christophe PARENT
4 rue du Moulin
02110 MONTIGNY-EN-ARROUAISE

Annick GERNÉ
Directrice Générale

Tél. +49 151 55988064
e-mail : annick.gerne@steag.com

Recommandé avec Avis de Réception

Objet : Transmission du résumé non technique de l'étude d'un projet d'éolien terrestre sur la commune de Bernot, dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et de Simplification de l'Action Publique).

Sarreguemines, le 15 décembre 2020

Monsieur le Maire,

En nos qualités de représentants légaux de la Société « Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot S.A.S. », nous soussignés, Annick GERNÉ (Directrice Générale) et Michel JUNKER (Président), avons l'honneur de vous adresser, dans le cadre d'un projet éolien terrestre sur la commune de Bernot, limitrophe de la vôtre, le résumé non technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé du projet, conformément à la Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique et en application de l'article L. 181-28-2. du Code de l'Environnement, ainsi complété.

En effet, la Loi ASAP stipule à l'article 53 : *la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre Ier du code de l'environnement est complétée par une sous-section 4 ainsi rédigée : « Sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » Art. L. 181-28-2. – Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

Adresse sociale :
Ferme Eolienne de la Vallée
de Bernot SAS
27, rue du champ de Mars
57200 Sarreguemines
France
Tél.: +33 (0)7 63 44 62 14

Président
Michel Junker

Directrice Générale
Annick Gerné

Capital social de 25.000 €

883 133 055
R.C.S. Sarreguemines

TVA Intra:
FR 73 888133055

Une société du groupe
de **steag**

Page - 2 -

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot SAS



Michel JUNKER
Président



Annick GERNÉ
Directrice Générale

| | | | | | | | |
|---|--|--|--|--------------------------------------|--|--------------------------------|--|
| Destinataire | | LAPOSTE | | Nombre de Folios : 1A 181 608 3466 3 | | COBRATEUR | |
| Mairie de MONTIGNY EN ARROUAISE à Monsieur le Maire Christophe Parent 4 rue du Moulin 02140 MONTIGNY EN ARROUAISE | | RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION | | | | PREUVE DE DÉPÔT | |
| Expéditeur Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot Mme Annick Gerné 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES | | SARREGUEMINES 2020 MOSSELLE | | | | | |
| Les avantages du service suivi : Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution. 3 modes d'accès direct à l'information de distribution : • Par SMS - Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 0 20 90 00 00 et TTC + prix d'un SMS • Sur Internet - www.laposte.fr (consultation gratuite lors coût de connexion) • Par Téléphone - Pour les particuliers, composer le 3031 (numéro non surtaxé) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h. | | | | | | | |
| Date : 08/12/20 | | Pai : | | CRBT : | | E : I | |
| Niveau de garantie : | | 16 € <input type="checkbox"/> | | 153 € <input type="checkbox"/> | | 458 € <input type="checkbox"/> | |

| | | | | | | | |
|---|--|---|--|--|--|--------|--|
| En provenance de : | | LAPOSTE | | RECOMMANDÉ : | | FRANCE | |
| Mairie de MONTIGNY EN ARROUAISE à Monsieur le Maire Christophe Parent 4 rue du Moulin 02140 MONTIGNY EN ARROUAISE | | LAPOSTE | | AVIS DE RÉCEPTION | | FRAB | |
| Présenté / Avisé le : 21/12/20 | | LA POSTE 71043A 21-12-20 | | AR 1A 181 608 3466 3 | | FRAB | |
| Distribué le : | | LA POSTE 71043A 21-12-20 | | AR 1A 181 608 3466 3 | | FRAB | |
| Je soussigné(e) déclare être : <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre : | | Ferme Eolienne de la Vallée de Bernot Mme Annick Gerné 27 rue du Champ de Mars 57200 SARREGUEMINES | | LA POSTE 71043A 21-12-20 AR 1A 181 608 3466 3 | | FRAB | |